



Centre de Recherche et d'Action sur les Droits
Économiques Sociaux et Culturels

Newsletter
Octobre – Décembre 2024

PASTDOM

UNE CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE POUR LA VALORISATION DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Il y a 6,6 millions de Travailleuses Domestiques (TD) en Afrique de l'ouest et elles sont presque toutes dans la précarité.



Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2021), il y a 9,6 millions de Travailleurs Domestiques (TD), en Afrique dont 68,4% sont des femmes. D'après une étude du CRADESC réalisée entre 2021 et 2024 la quasi-totalité de ces femmes sont confrontées à des abus et violations de leurs droits.

L'étude du CRADESC porte sur la situation des Travailleuses Domestiques et couvre le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Mali et le Sénégal dans sa première phase (2021) puis le Bénin, la Gambie, la Mauritanie et le Togo dans la 2e (2024). Elle a été réalisée avec le soutien de la Fondation pour une Société Juste (FJS) dans le cadre du Projet d'Appui Stratégique aux Travailleuses Domestiques (PASTDOM).

Une étape décisive a été franchie à Dakar le 4 novembre avec la présentation des résultats de la 2ème phase dont l'analyse situationnelle révèle que les femmes choisissent ce travail pour sortir du chômage et de la pauvreté, le tout exacerbé par la précarité de leur environnement familial outre les mariages précoces et conflits armés. Ces situations exposent aussi les TD à des abus et des violations de leurs droits en tant que travailleuses.

Des chiffres alarmants

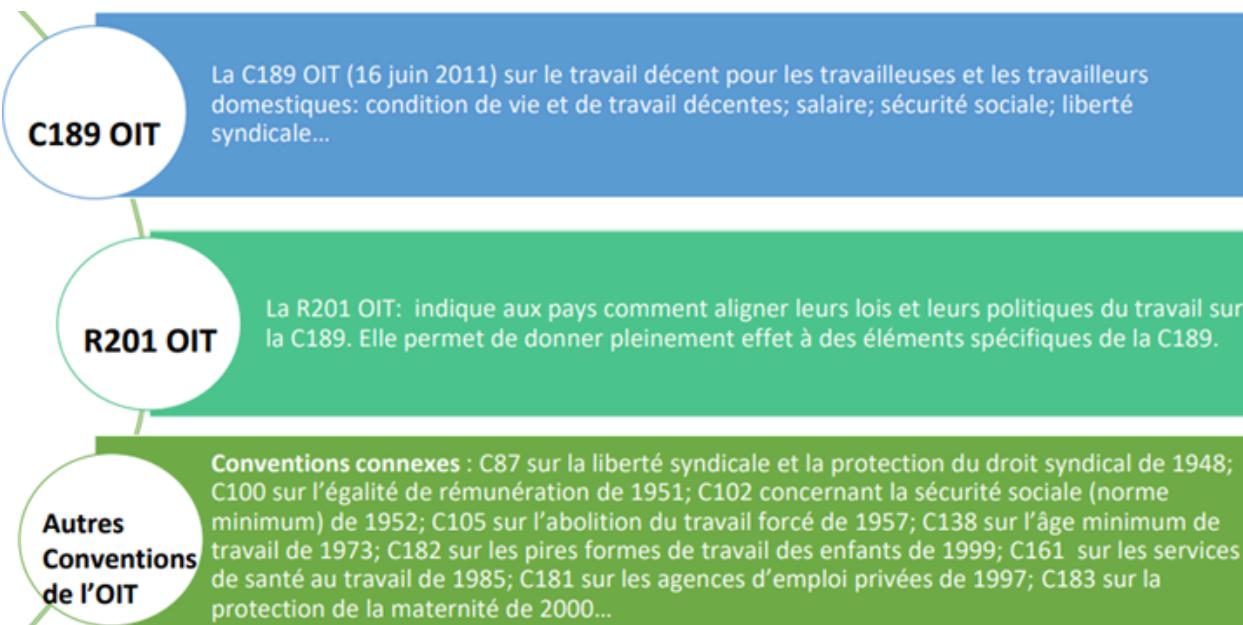
Sur le plan économique, les chercheurs du CRADESC ont constaté que la majorité des travailleuses domestiques (TD) perçoivent des salaires inférieurs au minimum légal qui est de 27 200 FCFA, ne jouissent pas de congés payés (allant jusqu'à un taux de 61,01 % au Togo) et n'ont pas de contrat de travail formel. Plus de 85 % des TD sont sans contrat de travail dans chacun des pays couverts par l'étude. En plus, elles peuvent être licenciées à tout moment, sans préavis ni indemnité de licenciement (cette situation touche 94,73% des TD en Gambie), ce qui les rend très vulnérables. Cette précarité s'est accentuée durant la pandémie de la COVID-19 avec une hausse générale de la charge de travail et une augmentation de la proportion des TD à faible rémunération, particulièrement au Bénin (+26%). Il a été aussi constaté que la majorité des TD ont un faible niveau d'instruction. Moins de 2% ont fait des études supérieures.



Action pour la Justice Sociale en Afrique

DES TRAVAILLEUSES SUREXPLOITÉES ET ABUSÉES

Les normes de l'OIT sur le travail domestique



Jusqu'à 67,5 % des TD dépassent la limite réglementaire de 8 heures de travail par jour. La majorité n'est pas déclarée à la sécurité sociale. En conséquence, elles ne bénéficient d'aucune protection sociale. La situation est encore pire en cas de grossesse d'une TD. En effet, il y a une absence totale d'allègement sur leurs charges de travail et, dans certains cas, elles sont tout simplement licenciées en raison de leur état. En général, elles ne reçoivent aucun soutien en cas de maladies liées au travail . C'est le cas pour 61 % des TD au Togo et 96 % des TD en Gambie.

Plusieurs cas de violences verbales ont été enregistrés lors de l'étude avec des pourcentages allant jusqu'à 50 à 90% pour les adultes et 89,29% pour les mineures. Les violences sexuelles, quant à elles, concernent plus de 4% des TD au Bénin et en Mauritanie par exemple. Malheureusement, ces cas de violences sont largement impunis.

Plus de 90 % des victimes ne sont pas syndiquées, ce qui limite l'assistance dont elles auraient besoin. De plus, la plupart ignorent l'existence des mécanismes de plainte ou redoutent les lenteurs administratives. En conséquence, de nombreuses TD victimes de violence se voient contraintes d'accepter un règlement à l'amiable en cas de conflit avec leurs employeurs, souvent au détriment de la protection de leurs droits.

Selon les témoignages, il y a aussi des cas de surmenage et de mauvaises conditions de vie dans le domicile de l'employeur. On note également une tendance préoccupante à l'exclusion des TD des repas collectifs, avec des taux particulièrement élevés au Togo (82,22 %) et en Mauritanie (66,05 %).

APERÇU DES RÉALISATIONS ET IMPACTS DU PASTDOM

La mise en œuvre des phases I et II a permis :

- La création de cadres multi-acteurs regroupant les organisations syndicales, les associations de travailleuses domestiques, la société civile et certaines institutions étatiques pour renforcer le plaidoyer en faveur des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (DESC) des TD.
- Le renforcement de capacité de plaidoyer des acteurs de la société civile pour une reconnaissance du travail domestique comme travail légitime.
- Une évolution notable dans la reconnaissance et la promotion des DESC des TD, démontrant un changement d'attitude parmi les acteurs et partenaires nationaux.
- En Gambie, le travail domestique est explicitement intégré dans le code du travail de Juin 2023.
- Au Togo, les acteurs sont engagés dans l'élaboration d'un décret régissant spécifiquement le travail domestique.
- Le renforcement de la visibilité des Associations de Défense des Droits des Aide-ménagères et Domestiques (ADDAD) et des Syndicats d'appui aux TD en exposant leurs actions aux services des TD.
- Un engagement des autorités étatiques pour la ratification de la Convention 189 de l'OIT. Les gouvernements de huit pays parmi les neufs couverts par le projet ont manifesté leur engagement à accélérer le processus de ratification.
- *A ce jour la Guinée est le seul pays de l'Afrique de l'Ouest à avoir ratifié la C189 de l'OIT.*

PASTDOM I & II : CAPITALISATION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES



Atelier de présentation de la 2e phase du
PASTDOM, Dakar 4/11/2024



Atelier de capitalisation des phases 1 et 2 du
PASTDOM et lancement de la 3e phase,
Dakar 7/11/2024

- Plus de 80 personnalités en provenance des différents pays couverts par PASTDOM ont répondu à l'invitation du CRADESC en novembre. Il s'agit des acteurs institutionnels nationaux et internationaux (Conseils Nationaux des Droits de l'Homme (CNDH), des Instituts Nationaux des Droits de l'Homme (INDH), des Associations de Défense des Droits des Aides ménagères et Domestiques (ADDAD), des organisations de Défense des Droits des femmes et des enfants, ainsi que des parlementaires, universitaires, agences de placement, syndicats, etc.
- Leur participation active aux ateliers a permis d'aboutir à des recommandations concrètes permettant de consolider les acquis et de proposer des orientations stratégiques pour une mise en œuvre efficace de la troisième phase du projet. Par exemple, il a été recommandé de développer une approche multidisciplinaire; favoriser la synergie des acteurs pour développer des approches régionales; harmoniser le cadre juridique des différents pays concernés; favoriser la formation des travailleuses domestiques; explorer la problématique de la migration des travailleuses domestiques; etc.
- La directrice du CRADESC, Mme Fatima DIALLO, a lancé un appel pour « réactiver le débat sur la ratification de la Convention 189 » qui établit des normes de travail pour les travailleuses et travailleurs domestiques.
- Le Professeur Amsatou SOW SIDIBÉ, Présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Sénégal, a souligné que « le Projet d'Appui Stratégique aux Travailleuses Domestiques (PASTDOM) nous a fourni des données essentielles qui montrent que malgré les engagements internationaux, la mise en œuvre des mécanismes de protection pour ces travailleurs reste très insuffisante ».

PASTDOM ET LES PERSPECTIVES POUR CRADESC

- Le Projet d'Appui Stratégique aux Travailleuses Domestiques est initié par le CRADESC, en partenariat avec la Foundation For a Just Society (FJS), pour contribuer à la production de nouvelles connaissances sur le travail domestique et adopter une démarche stratégique pour le respect des DESC des TD.
- Le secteur du travail domestique est largement sous-exploré et n'est pas suffisamment pris en compte dans les priorités du monde scientifique et de la recherche. Cela a favorisé la persistance des violations des droits des TD.
- Bien que des textes juridiques internationaux existent pour encadrer le secteur, ils sont insuffisamment appliqués par les Etats. Aussi, l'absence d'une protection juridique effective au niveau national et adaptée à la réalité du travail domestique, la faiblesse des mécanismes de la mise en œuvre des rares lois existantes dans les pays africains, en particulier en Afrique de l'Ouest, et le besoin de renforcer l'organisation et satisfaire les intérêts des travailleuses domestiques constituent-elles des défis majeurs. Ces défis structurants exigent une réponse concertée et stratégique pour améliorer les conditions de vie et de travail des travailleuses domestiques dans la région.

Après avoir réussi...

Durant les deux premières phases d'exécution (2021 à 2024), le projet a réalisé des enquêtes auprès de plus de 4 000 TD, mobilisé et appuyé plus de 360 Organisations de la Société Civile (OSC), syndicats et institutions étatiques ainsi que neuf (9) ADDAD. Au regard des résultats pertinents et la diffusion de données fiables sur la situation des TD, des plateformes multi-acteurs ont vu le jour. Enfin, les violations des DESC des TD sont documentées et les orientations stratégiques sont formulées pour le renforcement des cadres juridiques et politiques.

Le CRADESC envisage

L'engagement des acteurs impliqués et les témoignages confirment la position du CRADESC selon laquelle des activités de recherches thématiques sur le travail domestique en Afrique de l'Ouest doivent être menées. En conséquence, le Centre va poursuivre le plaidoyer, développer des stratégies efficaces de mobilisation des acteurs pour faire du travail domestique un travail décent. Il va aussi apporter un appui technique aux Etats pour les réformes enclenchées dans ce secteur et pour l'accélération du processus de ratification de la C189 dans les pays qui en ont manifesté l'intérêt (Bénin, Togo et Gambie). La même dynamique va se poursuivre pour créer des sociétés coopératives pilotes au Sénégal et en Côte d'Ivoire en vue d'appuyer la résilience des travailleuses domestiques en Afrique de l'Ouest.



DAKAR A ABRITÉ LA CONSULTATION DES EXPERTS DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE SUR LA MIGRATION

Des experts des Nations Unies pour l'Afrique se sont réunis à Dakar les 5 et 6 novembre pour faire des contributions substantielles sur les projets de



Consultation des Nations Unies, Dakar 5 et 6/11/2024

“Recommandation Générale/Observation Générale Conjointe du Comité des Nations-Unies pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD) et du Comité des Nations-Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW) sur les politiques publiques globales visant à combattre et à éradiquer la xénophobie et son impact sur les droits des migrants et leur famille.”

Cette consultation est organisée par le CERD et CMW, conjointement avec le Bureau Régional du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme (HCDH) pour l'Afrique de l'Ouest et le CRADESC, dont la Directrice est la Présidente du Comité des Nations Unies pour la Protection des Droits des Travailleurs Migrants et des Membres de leur famille (CMW)

Le CERD et le CMW sont engagés dans une initiative conjointe et sont à un état très avancé dans le processus d'élaboration d'une Observation Générale « sur les politiques publiques globales visant à combattre et à éradiquer la xénophobie et son impact sur les droits des migrants, de leur famille et des autres non nationaux (ou perçus comme tels) touchés par la discrimination raciale et tous les motifs de discrimination qui s'y rattachent ».

La rencontre de Dakar fait partie d'une série de consultations régionales entamées en septembre 2024 dans différentes régions du monde, notamment en Asie et dans les Pacifiques, en Europe, aux Amériques et en Afrique par les deux Comités, en collaboration avec les Bureaux Régionaux des Agences des Nations Unies, notamment le HCDH et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Cette importante initiative vise à faire adopter des orientations et outils internationaux pouvant faire autorité et destinés à répondre de manière globale à l'un des défis les plus pressants dans un monde où la mobilité humaine est devenue un phénomène structurel et multidimensionnel qui façonne de plus en plus les sociétés et les communautés.

La rencontre a permis de recueillir des recommandations reflétant et prenant en compte les contextes nationaux et régionaux concernant les dérives xénophobes et leurs impacts négatifs sur les droits de l'homme, ainsi que les politiques de développement humain et les droits des migrants et pour éradiquer la xénophobie à l'échelle mondiale.

En plus des experts des NU, étaient présents des experts des Gouvernements, des Parlementaires, des représentants des Institutions Nationales des Droits de l'Homme, des Institutions académiques et des Organisations de la société civile en provenance des cinq régions du continent (Afrique du Nord, Ouest, Centre, Est, la Corne de l'Afrique, et la partie australie du continent africain).

LE CRADESC RENFORCE LA RESILIENCE DES AGRICULTEURS DES NIAYES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A L'EXTRACTIVISME

Le CRADESC a lancé avec succès la 2e phase de son Programme d'Appui aux Agriculteurs des Niayes (PAAN 2) les 22 et 23 octobre dans la région de Thiès en présence de plus d'une vingtaine d'organisations paysannes, des services déconcentrés de l'Etat et des structures locales. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre, Secrétaire d'Etat aux Coopératives et à l'Encadrement Paysan, M. Alpha BÂ, en présence de la Directrice Exécutive du Centre, Mme Fatima DIALLO.



Cérémonie de lancement de la 2e phase du Programme d'Appui aux Agriculteurs des Niayes, Thiès 22 et 23/10/2024

UN MONDE SOLIDAIRE POUR TOUS

Fidèle à sa vision d'un monde solidaire basé sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels, le CRADESC met l'accent sur la participation publique et la protection

des droits des communautés des Niayes impactées par des projets extractifs et/ou infrastructurels. C'est dans ce cadre qu'il s'est activement impliqué dans le plaidoyer autour des questions environnementales.

A cet effet, lors du lancement du PAAN2, Dr Fatima DIALLO, a explicitement demandé aux autorités d'accorder une attention particulière aux questions environnementales, car «les communautés de la zone des Niayes, ainsi que leurs productions agricoles, horticoles ou animalières sont exposés aux produits chimiques notamment au plomb et de protéger le statut agricole de ce grenier horticole du Sénégal ».

Face aux nombreux enjeux et défis liés à la sécurité alimentaire et à la résilience des systèmes de production, la 2e phase du PAAN va « renforcer davantage la structuration et l'organisation au plan technique des sociétés coopératives pour leur permettre de répondre aux attentes des producteurs et contribuer au développement durable » a fait savoir la Directrice.

Le Programme d'Appui aux Agriculteurs des Niayes est soutenu par la Fondation Ford et exécuté par le programme Sécurité Alimentaire et Résilience du CRADESC. Son objectif principal est de contribuer au renforcement des systèmes de production de cette zone menacée par les effets du changement climatique, les activités minières et le projet de construction de l'autoroute à péage Dakar-Tivaouane-Saint Louis.

LA STRUCTURATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES, UNE NÉCESSITÉ COMPRISE TRÈS TÔT PAR LE CRADESC

L'une des principales réalisations du PAAN est la création de dix sociétés coopératives pour contrôler la production et la commercialisation des produits agricoles. En tant que bras économique des organisations de producteurs des Niayes, ces coopératives regroupées autour d'une faîtière, jouent un rôle d'interface entre les organes dirigeants et les partenaires au développement dans l'optique de stimuler leurs actions au service des populations locales.

Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat aux coopératives et à l'encadrement paysan, M. Alpha BA, cette initiative du CRADESC cadre avec « la déclinaison du référentiel Sénégal 2050 (dont) l'un des points phares est l'organisation et la structuration des producteurs (...). Elle s'aligne aussi avec le plan stratégique pour l'autosuffisance alimentaire au Sénégal». Le Ministre a ainsi exprimé l'attachement de l'Etat aux activités du CRADESC et sa disponibilité pour l'accompagner.

M. Cheikh Mbacké MBOUP, Président de l'Union des Sociétés Coopératives des Niayes (USCN), en plus de reconnaître le travail abattu par CRADESC pour la création des coopératives agricoles, s'est réjoui du recrutement d'un para juriste et d'un agronome par le CRADESC, ainsi que la mise à disposition d'un local à Thiès pour le CCDN et l'USCN.

PLUSIEURS THEMATIQUES ABORDÉES

Plusieurs thématiques ont été abordées lors des échanges, notamment les enjeux de l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans le développement agricole des Niayes.

Le taux de chômage dans ce milieu est cinq fois supérieur à la moyenne nationale a dit le consultant du CRADESC, M. Nfally BADJI, lors de sa présentation dont le thème était "les enjeux de l'inclusion des femmes, jeunes et personnes en situation de handicap dans le développement agricole des Niayes"; le Président de l'association des handicapés agriculteurs de la zone des Niayes, Ibrahima MBAYE, d'ajouter qu'il faut nécessairement les prendre en charge (les personnes à mobilité réduites) dans la formulation des politiques publiques et pour l'acquisition de financements dans le cadre de la Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide (DER).

Sur l'inclusion des femmes, la problématique de l'accès à la terre a été soulevée par la juriste Ramata Oumar SALL. Se prononçant sur l'agro écologie face aux changements climatiques et l'extractivisme dans le contexte de la transition énergétique, les panélistes ont invité les producteurs à un changement de comportement et à promouvoir une agriculture durable, biologique et responsable.

Suite

Le PAAN 2 s'inscrit dans la continuité de la phase 1 du projet en vue de consolider les acquis. En effet, grâce aux activités de sensibilisation et de renforcement de capacités du PAAN 1, les acteurs du monde agricole des Niayes ont pu mettre en place un Cadre de Concertation et de Développement des Niayes (CCDN) regroupant plus de 250 organisations paysannes pour défendre leurs intérêts et les droits communs des communautés locales et promouvoir le développement socio-économique de la zone comme l'a rappelé le chargé de Programme Sécurité Alimentaire et Résilience, Dr. Moussa Mamadou Baldé.



Cérémonie de lancement de la 2e phase
du Programme d'Appui aux Agriculteurs
des Niayes, Thiès 22 et 23/10/2024



JOINDRE LA RECHERCHE À L'ACTION

Des bourses et une foire des produits locaux pour soutenir les producteurs



Atelier de lancement du PAAN 2, Thiès 22 /10/2024

Les deux journées de lancement du PAAN 2 ont été marquées par une exposition vente de produits issus des cultures maraîchères, organisée en partenariat avec le CCDN, le RNFRS (Réseau National des Femmes Rurales du Sénégal) et l'USCN. Une cinquantaine de producteurs et transformatrices en provenance de la zone des Niayes et des régions de Saint-Louis, Kaffrine, Kolda, Sédiou, Tamba, Ziguinchor, etc. ont exposé diverses variétés de légumes frais et produits transformés.

La maraîchère Mme. Fatoumata DIALLO, de Koussanar, département de Tambacounda, a sollicité plus de formations dans le domaine du management et plaidé pour la promotion de l'agriculture biologique «pour ses bénéfices sur la santé humaine et aussi parce que les produits issus de cette forme d'agriculture se conservent plus facilement et plus longtemps» tout en montrant avec fierté ses produits «récoltés depuis plusieurs jours et toujours en bon état».

L'événement a été couronné par la distribution de vingt bourses sociales d'une valeur totale de deux millions deux cents mille francs Cfa aux femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap, tous membres du RNFRS, dont la présidente, Mme Aida CISSE, a renouvelé ses remerciements au CRADESC et salué son engagement à poursuivre la collaboration.



Foire des produits locaux, lancement PAAN 2, Thiès 22 et 23/10/2024

DELTA DU SALOUM : LES COMMUNAUTÉS OUTILLÉES POUR MIEUX PROTÉGER LEURS RESSOURCES NATURELLES



Atelier de restitution du Protocole Communautaire Bioculturel, Delta du Saloum 26-29 octobre 2024

Le CRADESC a effectué une mission dans le Delta du Saloum du 26 au 29 octobre pour faire la restitution du Protocole Communautaire Bioculturel (PCB) dans le cadre de son Programme Justice climatique et transition énergétique. Ce document élaboré avec la contribution des communautés et le soutien de la Fondation Heinrich BÖLL vise, entre autres, à informer et faire connaître les règles d'accès et modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles dans le Delta du Saloum et s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement.

Les habitants du Delta du Saloum ont approuvé le contenu du Protocole Communautaire Bioculturel (PCB) lors des séances de restitutions organisées successivement dans les quatre zones éco-géographiques du Delta du Saloum (zone log, zone Sangomar, zone des îles, zone de Niombato), en présence des autorités coutumières, chefs religieux, agents des Aires Marines Protégées (AMP) de Joal et du Conseil Local de la Pêche Artisanale (CLPA) de Bettenty, des femmes et jeunes et plusieurs autres personnalités.

Ils ont reconnu que le CRADESC a bien pris en compte leurs contributions et les a rapportées avec fidélité dans le PCB dont le fondement repose sur les connaissances traditionnelles des habitants du Delta du Saloum dans le cadre de la protection de l'environnement.

Les restitutions ont ainsi installé un climat de confiance et d'optimisme au sein des communautés quant à la protection de leur environnement et la gestion des ressources de ce terroir riche en patrimoine naturel et culturel.

LE PROTOCOLE COMMUNAUTAIRE BIOCULTUREL

Un moyen d'actions sûr par et pour les communautés du Delta du Saloum

La collecte des données pour l'élaboration du Protocole Communautaire Bioculturel (PCB) a commencé en 2022 à travers des enquêtes portant sur l'histoire de la zone, les méthodes de gouvernance traditionnelle des ressources naturelles, les valeurs traditionnelles et les aspirations des communautés. Il y a eu également des réunions communautaires marquées par une contribution remarquable des communautés qui n'ont jamais manqué de manifester leur inquiétude quant à la protection de leur environnement et de leurs ressources naturelles.

Le PCB, renforcé par la cartographie des sites menacés par le changement climatique et l'exploitation du pétrole de Sangomar, s'inscrit dans la protection du Delta du Saloum. L'objectif est de sensibiliser les communautés et de mieux faire comprendre leurs droits et obligations en matière d'accès aux ressources naturelles et aux connaissances traditionnelles dans ce milieu (en lien avec la protection des richesses tirées de la nature), y compris les impacts économiques, sociaux et environnementaux de l'exploitation du pétrole de Sangomar. Il s'agit aussi d'avoir un aperçu sur l'ensemble des ressources naturelles et sites sacrés potentiellement exposés à cette exploitation.

En outre, le document met en exergue l'importance de maintenir l'équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles, tout en respectant les droits des communautés locales.

Après avoir effectué avec succès l'élaboration et la restitution du PCB ainsi que la cartographie des sites menacés, le Programme Justice climatique et Transition Energétique, qui exécute cette activité au sein du CRADESC, va présenter le travail aux autorités décentralisées et déconcentrées, aux services techniques de l'Etat, aux chefs coutumiers (Roi de la mer de Joal) et religieux.

PARMI NOS PRIORITÉS.... UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE

LE JETP

Pour lutter contre les effets du changement climatique, de nouvelles formes d'approches multilatérales entre le Nord et le Sud ont vu le jour sous le nom de Partenariat pour une Transition Énergétique Juste, JETP.

Depuis 2022, quatre JETP ont été conclus entre un groupe international de donateurs centré sur les pays du G7 (le Groupe de Partenaires internationaux -IPG- composé de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Canada et de l'Union Européenne) et l'Afrique du Sud, le Vietnam et l'Indonésie.

Le JETP porte une promesse majeure pour lutter contre les effets du changement climatique à travers une transition énergétique juste et équitable.

Les pays occidentaux proposent de prêter et d'investir massivement dans les pays émergents pour accélérer leur transition énergétique. Ils disent vouloir soutenir et accélérer la dynamique vers des sources d'énergie propres qui permettront un développement inclusif et résilient à travers l'accès universel à l'électricité à un coût abordable.

la scène pour mobiliser les acteurs de la société civile engagés dans le processus et accompagner les autorités Sénégalaises dans la réalisation de leur transition énergétique.

Le gouvernement du Sénégal a annoncé son JETP par le biais d'une Déclaration de Politique Conjointe le 22 juin 2023 et a élaboré son plan d'investissement pour un financement estimé à 2,7 milliards \$, dont seulement 158 millions \$ (environ 6%) seront des subventions.

La PACTEJ et le Groupe de Travail Justice et Équité (GT/JE) ont entamé depuis septembre 2024 des rencontres d'échanges pour peaufiner leurs stratégies dans l'optique d'apporter leurs contributions à l'élaboration du plan d'investissement et la mise en œuvre globale du JETP. Ces acteurs de la société civile sont soutenus par la Fondation Heinrich Boll, Natural Resources Governance Institute, African Climate Foundation, OXFAM, Global Strategic Communications Council et Natural Justice.

Pour le CRADESC, il faut au préalable clarifier la compréhension des notions de Justice et Équité dans la mise en œuvre du JETP au Sénégal. En tant que Think Tank, il prône une démarche inclusive et l'applique avec minutie dans ses activités. Cela s'est matérialisé par la réalisation de grands projets au niveau local, national et même régional et la même lancée se poursuivra avec le JETP et la PACTEJ.

CRADESC, UN PARTENAIRE CLÉ POUR UNE DÉMARCHE INCLUSIVE



**Atelier du Groupe de Travail Justice et Équité
GTJE 13/11/2024**

Le CRADESC est co-leader du groupe Justice et Équité pour une Transition Energétique Juste (JETP-Just Energy Transition Partnership) au Sénégal. Le Centre coordonne aussi la Plateforme des Acteurs de la Société Civile pour une Transition Énergétique Juste au Sénégal (PACTEJ).

Ce leadership confirmé le met au-devant de

NDIAKHATT : L'USINE DE RECYCLAGE DES BATTERIES À PLOMB, UNE CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE PURE

L'Installation d'une usine de recyclage de Plomb à Ndiakhatt, un village de la commune de Keur Moussa, située dans la région de Thiès depuis 2001 expose les populations environnantes aux conséquences de cette activité dangereuse pour les personnes, les animaux et les cultures. En effet, les usines de recyclage de batteries à Plomb ont pour conséquence la contamination de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et du sol, entre autres.

Depuis son installation, on constate des problèmes de santé parmi les populations. Des femmes signalent des avortements spontanés, les enfants souffrent de rhumes chroniques et plusieurs cas de décès suspects ont été signalés. Egalement, les terres perdent progressivement leur fertilité. Le bétail est exposé aux eaux de ruissellement visibles à quelques mètres de l'usine.

Face à ces conséquences désastreuses, le CRADESC, à travers son programme Contentieux et Justiciabilité des DESC, a entrepris des activités de sensibilisation et de plaidoyer qui ont abouti le 12 décembre 2022 à la fermeture de cette usine dénommée à l'époque GANESHA. Malheureusement, elle a été rouverte, quelques mois plus tard, sous le nom de EMP INDUSTRIES SUARL poussant les riverains à soupçonner l'intervention de lobbies auprès des gouvernements pour permettre le maintien des activités de l'usine au détriment de la sécurité des populations.

Des riverains plus que déterminés

Le collectif des agriculteurs des villages riverains (Pout, Keur Mousseu, Diender, etc.) directement impactés par la contamination au plomb dénoncent la violation de leurs droits fondamentaux. Ils réclament la fermeture de l'usine, ou à minima sa délocalisation vers une zone où ses activités n'auront pas d'effets directs sur les populations, et disent compter sur les nouvelles autorités pour avoir gain de cause.

Ils peuvent compter sur le soutien du Cadre de Concertation et de Développement des Niayes (CCDN), une structure bien connue dans la défense des droits des agriculteurs, laquelle a bénéficié des sessions de renforcement de capacités du CRADESC et qui aussi plaide pour la cessation des activités de l'usine à proximité des habitations.



Des journalistes veillent au grain

Les populations ont aussi le soutien d'un nouvel acteur déterminant: le réseau des journalistes défenseurs de l'environnement. Ces derniers ont créé depuis le 05 décembre 2024 à Pout l'Initiative Nationale des Journalistes contre le Plomb (INJP) au sortir d'une rencontre de sensibilisation et de partage d'informations organisée par le CRADESC avec le soutien de la fondation Ford et en présence des communautés impactées et le CCDN.

Le Ministre de l'Environnement et de la Transition Écologique alerté

L'autorité a laissé entendre qu'il est "favorable à la délocalisation de l'usine" lors de l'audience accordée au collectif des agriculteurs le 20 septembre 2024 et facilitée par le CRADESC.

En effet, dès les premiers mois de l'installation de l'usine, le CRADESC s'est mis aux côtés des communautés pour les aider à mieux appréhender les risques qui pèsent sur elles.

Le Centre a aussi convié les journalistes pour les sensibiliser et les accompagner pour une meilleure compréhension du phénomène. Il en est de même pour les parlementaires de la zone des Niayes, lesquels ont d'ailleurs interpellé le Ministre sur la question lors de son passage à l'Assemblée nationale à l'occasion de la session budgétaire pour l'examen de la loi des finances 2023.

Des sessions de développement personnel pour le staff

Le CRADESC ne lésine pas sur les moyens quand il est question de renforcer les capacités de son équipe pour une meilleure prise en charge des droits économiques, sociaux et culturels.

Tout le personnel était mobilisé en fin octobre pour participer à la session de coaching sur le développement personnel.

L'équipe a bénéficié de deux séances de coaching organisées en partenariat avec Leaderly et Beautiful soul et qui ont été des moments d'échanges fructueux, de libération d'énergies positives et surtout de complicité au sein de l'équipe.



Suivez nous sur
Facebook X LinkedIn Youtube Instagram